

PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 19 mars 2024 à 13 h 53 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Me Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur de cabinet, Mathee Warnett, attachée politique, Me Véronique Denis, greffière et Me Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Denis Doucet, directeur, Sécurité incendie, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Cynthia Lauzon, chef d'unité par intérim, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances et Isabelle Veilleux, directrice, Secrétariat au développement économique.

CAUP20240319-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Monsieur le maire Daniel Champagne prend la parole avant de débuter la lecture des items inscrits à l'ordre du jour à l'effet que la volonté de collaborer doit vivre par des gestes concrets. L'objectif du comité exécutif, dans le cadre de ses diverses obligations, ne consiste pas à toujours travailler vers une position unanime, mais pour favoriser une pluralité d'opinions. Dans cet esprit d'équité, il confirme la nomination de madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent à titre de membre du comité exécutif. Il ajoute qu'il faut créer des instances qui redonneront un souffle pour les nouvelles générations.

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 mars 2024.

3.8 Projet numéro 137550 - Usage conditionnel - Agrandir un bâtiment résidentiel permettant l'ajout d'une construction de 8 étages comptant 169 logements - 771, boulevard Alexandre-Taché - District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Jocelyn Blondin

Madame la conseillère Caroline Murray émet un commentaire sur ce dossier puisque les citoyens l'ont interpellée à ce sujet. Elle mentionne que le conseil municipal a déjà vu ce projet et ce dernier avait finalement été retiré puisque le promoteur avait dit vouloir consulter la population. Malheureusement, le promoteur n'a jamais fait les démarches de consultation auprès des citoyens. La deuxième mouture du projet est une version améliorée à la suite de la levée de boucliers des citoyens. Elle indique également que le PPCMOI sera susceptible d'approbation référendaire et que les citoyens pourront s'y opposer dans le cadre de ce processus.

Elle ajoute que lorsque les documents ont été présentés aux membres du CCU, les documents n'étaient pas disponibles aux citoyens avant cette rencontre. À partir de la semaine prochaine, les items prévus au CCU seront disponibles sur la page Web du comité. Elle remercie l'administration de sa réactivité dans ce dossier.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne que lors du dépôt du premier projet, il avait proposé au promoteur de faire une consultation citoyenne. Ce dernier n'a pas fait les démarches à cet effet et il souligne que si le promoteur n'a pas tenue de consultation, cela ne lui appartient plus à ce stade-ci.

3.9 Projet numéro 137559 - Dérogation mineure - Agrandir un bâtiment commercial - 40, boulevard de la Gappe - District électoral de Touraine - Tiffany-Lee Norris Parent

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne qu'une partie de la propriété touche à la zone inondable et il demande d'avoir des explications supplémentaires sur ce projet.

Madame Catherine Marchand mentionne que la portion visée par cette demande n'est pas située dans la zone inondable actuelle. Pour ce faire, il faut une autorisation ministérielle lorsque le terrain touche une composante de la zone inondable.

Monsieur Duggan précise que pour les personnes qui ont une propriété qui se situe dans une zone inondable, des autorisations ministérielles sont nécessaires afin d'effectuer des travaux dans ces zones.

- **4.5 Projet numéro 137619 -** Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 501-72-2024 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 501-2005 dans le but de supprimer l'exigence d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'exploitation du sol arable
- **4.6 Projet numéro 137622 -** Avis de motion du projet de Règlement numéro 532_38-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'actualiser les dispositions relatives aux usages additionnels aux usages principaux des catégories « Agriculture sans élevage (al) » et « Agriculture avec élevage (a2) »
- 4.7 Projet numéro 137642 Projet de Règlement numéro 532-38-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'actualiser les dispositions relatives aux usages additionnels aux usages principaux des catégories « Agriculture sans élevage (al) » et « Agriculture avec élevage (a2) »

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet accueille favorablement les modifications proposées par ces projets de règlement. Celles-ci reflètent les actions qui avaient été identifiées dans le Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA).

5.1 Projet numéro 137302 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 482-3-2024 modifiant le Règlement numéro 482-2009 concernant l'utilisation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau dans le but d'ajuster la tarification du permis d'arrosage

Madame la conseillère Anik Des Marais se questionne sur le tarif relatif au remplissage en citerne et de quelle façon l'émission de tels permis s'effectue. Elle souligne qu'elle aurait aimé que cette modification règlementaire prévoie l'augmentation de certains tarifs.

Monsieur André Turgeon indique que lors des discussions budgétaires, il avait été question d'augmenter le tarif des permis. Toutefois, pour les permis relatifs aux citernes d'eau potable, ce sont des dispositions que nous n'utilisons pas fréquemment.

5.2 Projet numéro 137608 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 303-11-2024 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Gatineau dans le but de modifier la limite de vitesse sur certaines rues

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne qu'il y a plusieurs demandes pour baisser la limite de vitesse sur certaines rues. Il rappelle qu'il aimerait que l'on réduise la vitesse sur le boulevard Moussette. Également, il aimerait parler d'une section du boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph. Il y a une grande mobilisation citoyenne pour baisser la vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur cette portion du boulevard. Il souligne que dans le rapport, on suggère certaines mesures policières pour diminuer la vitesse.

Monsieur Simon Rousseau mentionne que le SPVG est en train de réfléchir à une solution à long terme et plus spécifique afin d'assurer une surveillance plus accrue dans ce secteur. Le service reviendra sous peu avec des propositions.

Monsieur Moran indique que sur le boulevard Alexandre-Taché, lors des heures de pointe, la vitesse n'est pas problématique. C'est lorsqu'il n'y a pas de trafic qu'il y a des problématiques de vitesse, notamment au niveau des conducteurs d'autobus. Il se demande s'il serait possible de faire plus afin d'inciter les chauffeurs à conduire moins vite.

Monsieur Blondin ajoute qu'il a déjà fait des interventions avec le directeur général de la STO à cet effet. Des vérifications ont été effectuées et cette problématique semble être une question de perception en raison de la grosseur des autobus. Il mentionne que la moyenne de vitesse sur le boulevard Alexandre-Taché est de 36,8 km/h. Le directeur général de la STO a déjà fait le message aux employés.

Madame Des Marais fait état du chemin Vanier. La vitesse actuelle est de 60km/h et celle-ci a été réduite de 70 à 60 km/h, mais le chemin Vanier est utilisé par plus d'usagers qu'avant et il y a beaucoup de piétons qui marchent sur le bord du chemin. Elle suggère de diminuer la vitesse à cet endroit et elle souhaite déposer une demande en ce sens.

Madame Marchand propose de l'intégrer dans une prochaine modification règlementaire puisqu'il faut tenir compte de plusieurs facteurs, notamment du milieu traversé ainsi que la nature de la route.

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique que la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, il est question des limites de vitesse à chaque rencontre. Elle ajoute que les mesures de modération de vitesses doivent être accompagnées des infrastructures nécessaires. Elle pense que la révision des limites de vitesse est un grand chantier pour tout le territoire de la Ville.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que l'organisme Piéton Québec fait actuellement une campagne afin de diminuer les limites de vitesse dans les secteurs urbanisés de 50 km/h à 30 km/h. Elle aimerait inviter cet organisme à faire une présentation sur cette initiative avant la prochaine modification règlementaire.

7.4 Projet numéro 137688 - Dépôt du bilan 2023 et adoption du plan de travail 2024-2025 de la Commission sur le développement du territoire et l'habitation

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc soulève qu'il avait un intérêt pour que l'on inclut le Programme particulier d'urbanisme du noyau urbain de Buckingham dans le plan de travail de la Commission sur le développement du territoire et l'habitation.

Dans le plan d'urbanisme, nous avons identifié le Programme particulier d'urbanisme de Buckingham comme un moyen, au même titre, que celui d'Aylmer et du centre-ville. Il constate qu'il n'y a pas eu d'engagement officiel de prioriser l'un plus que l'autre.

Il mentionne certaines raisons pour lesquelles il considère qu'il est important de prioriser ces projets. Actuellement, nous ne sommes pas alignés sur la vision que l'on souhaite donner au noyau urbain de Buckingham. Il aimerait que le conseil municipal se donne la vision de développer le centre-ville de Buckingham et qu'il soit intégré au plan de travail de la commission.

Monsieur le maire Daniel Champagne remercie l'engagement de monsieur Leclerc et souligne l'importance de prendre action dans le centre-ville de Buckingham. Il faut tout d'abord évaluer l'impact d'une telle démarche et il propose de mandater l'administration à faire l'analyse d'un Programme particulier d'urbanisme à Buckingham. Il faut se poser ces questions avant de prendre une décision et à cette étape-ci, il ne veut pas prendre d'engagement que le conseil municipal ne pourrait pas respecter. Il propose que le conseil prenne l'engagement de faire les analyses nécessaires pour la mise en place d'un Programme particulier d'urbanisme à Buckingham.

Monsieur Leclerc souligne qu'il a besoin d'une garantie à l'effet qu'il y aura bel et bien une présentation à cet effet.

Madame Marchand mentionne qu'elle partage le même point de vue que monsieur le maire. Elle souhaite une rencontre à court terme pour expliquer les étapes d'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme. Dans un deuxième temps, une rencontre avec le Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre, pour déterminer les enjeux et les moyens pour y répondre. Il faut départager ce qui est propre à un Programme particulier d'urbanisme et à une stratégie de développement commercial.

Monsieur le maire assure que le cabinet fera les suivis nécessaires afin que ces étapes soient réalisées.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne qu'il est en accord avec ce qui est proposé par monsieur Leclerc. Il souligne qu'en 2023, il se demandait si les analyses pour les programmes particuliers d'urbanisme de Buckingham et du Vieux-Gatineau pouvaient se faire en même temps. Il indique que les gens du Vieux-Gatineau attendent aussi leur PPU et il veut s'assurer qu'ils ne seront pas oubliés. Il veut que ce dernier soit également inclus dans l'analyse.

Monsieur le maire indique qu'il y aura une analyse qui considérera ces deux PPU. Madame Kamanyana comprend que le plan de la Commission ne sera pas modifié. Pour elle, il est important que nous tenions compte des instruments règlementaires applicables.

Monsieur le maire mentionne que l'objectif à atteindre est la demande de Leclerc. Pour ce faire, il faut assurer une meilleure planification vers ce résultat. Si en cours d'année, la Commission décide d'aller de l'avant avec la mise en œuvre du PPU de Buckingham, celui-ci sera ajouté au plan de travail.

9.12 Projet numéro 137647 --> CES - Adoption du concept d'aménagement de la rue Taylor et de la berge du ruisseau de la Brasserie et prévoir son financement lors de l'exercice du PIVM 2025-2029

Monsieur Leclerc n'est pas contre les projets mentionnés à cet item. Il croit que les membres du conseil n'ont pas les informations nécessaires quant aux projets qui seront mis de côté en adoptant cette résolution.

Monsieur Turgeon mentionne que lors du budget, on présentera le nouveau PIVM et il y aura une proposition qui sera reportée à ce moment-là.

Monsieur Leclerc a de la difficulté avec le principe « d'ajouter à la pièce » comme cet item et il a un malaise avec le financement qui est proposé.

Monsieur Moran indique que ce projet n'est pas un « ajout à la pièce » puisque c'est un projet inscrit depuis 2018. Les citoyens de la rue Taylor vivent avec des blocs de béton en prévision de certains travaux de réfection de la rue. La réfection de la rue et sont aménagement sont deux projets qui doivent être planifiés en même temps. Pour cette planification, les équipes doivent avancer avec une indication claire. Quand nous arriverons aux discussions budgétaires, il mentionnera qu'il est important d'investir dans ce projet. C'est à ce moment que le financement sera déterminé.

Monsieur Duggan aimerait rassurer monsieur Leclerc puisque le montant discuté est modeste lorsque l'on prend en compte le panier de ressources du PIVM.

9.14 Projet numéro 137667 --> CES - Approbation des contributions financières de la SHQ et de la Ville de Gatineau au programme Rénovation Québec 2023-2024

Monsieur Sabourin aimerait savoir pourquoi la subvention de la SHQ est moins importante que les années précédentes. Il se questionne si cela souligne un engagement global moins important de la SHQ dans les programmes de logements abordables.

Madame Marchand mentionne que nous n'avons pas plus d'information quant aux raisons pour lesquelles la SHQ a diminué sa contribution. Dans le passé, la SHQ s'est retirée pour une période de deux ans et c'est pour cette raison que la ville avait adopté son propre programme. La Ville doit gérer le Programme Rénovation Québec de façon distincte. À cet effet, les critères seront les mêmes que ceux prévus aux programmes de la SHQ, et ceux-ci seront prévus dans un règlement distinct et les fonds seront pris à même des enveloppes distinctes. On souhaite utiliser les sommes que la ville avait déjà consenties.

Monsieur Moran partage sa déception de la contribution du gouvernement du Québec. Selon lui, c'est un programme important et il se dit déçu de l'engagement du gouvernement en matière de logements abordables.

Madame Des Marais souligne qu'il y a de longues files d'attente pour obtenir une subvention pour les habitations éligibles. Elle trouve cela hallucinant que la ville doive compenser pour la diminution de la subvention de la SHQ.

Madame Kamanyana ajoute que la Ville gagne rarement à faire des pressions, mais qu'elle gagne plus à faire de la négociation avec le gouvernement. Il serait intéressant de changer de stratégie de négociation pour avoir plus d'argent afin d'investir dans nos bâtiments.

23.1 Projet numéro 137627 --> CES - Modification à la résolution numéro CM-2023-998 du 5 décembre 2023 - Approbation des recommandations relatives au bloc D - Autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables.

Monsieur Leclerc fait part de sa préoccupation quant au manque de priorisation. Pour ce qui est du 10 M\$ relativement aux dossiers d'opportunité, il ne trouve pas les informations fournies suffisantes. Il a l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs en inscrivant les sommes sans que le conseil municipal ne sache à quels projets les sommes sont attribuées.

Monsieur Tanguay mentionne que cette résolution a été adoptée dans le cadre du budget 2024 et on demande de la modifier dans le but de pouvoir l'opérationnaliser et d'enclencher le processus.

Monsieur Leclerc aimerait connaître comment le comité sera en mesure de recommander une priorisation des dossiers d'opportunité.

Monsieur Duggan mentionne que le comité a été créé et qu'il faut arrimer les sources de financement et les projets d'opportunité. Il appartient au conseil municipal de faire cette priorisation et il faut inclure tous les collègues afin d'avoir un consensus sur les projets à venir.

Monsieur Rousseau ajoute que le comité aura le temps d'influencer le conseil municipal et l'administration pour prendre les décisions nécessaires à la détermination des priorités.

Monsieur le conseiller Steve Boivin souligne être déçu de ne pas voir le projet Aydelu dans la liste des projets d'opportunités.

31.1 Projet numéro 137536 --> CES - Vente de terrain - Lot 6 278 060 et partie du lot 6 498 163 (Futur lot 6 565 229) du cadastre du Québec - 8867976 Canada inc. - District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard

Monsieur Moran souligne qu'il y a plusieurs ventes près de l'Aéroport de Gatineau. Il souligne que dans le cadre des expropriations pour le Centre hospitalier affilier universitaire (CHAU), la ville souhaitait proposer aux commerçants des terrains près de l'aéroport. Il aimerait savoir si des entreprises ont fait les démarches pour se déplacer dans ce secteur. De plus, il se questionne sur le prix du mètre carré applicable dans ce secteur puisque ce n'est pas le prix du marché qui est applicable. Il se demande s'il ne serait pas pertinent de réviser ces montants.

Madame Isabelle Veilleux mentionne que pour le moment, il n'y a aucune entreprise visée par l'expropriation qui a fait l'acquisition de terrains dans le secteur de l'aéroport. Pour la question du taux du mètre carré, celle-ci fait l'objet d'analyses et fait partie du plan de travail de la Commission de développement économique.

Monsieur Leclerc complète cette intervention en indiquant qu'à l'époque, lors de l'adoption des taux actuels, ceux-ci reflétaient une orientation du conseil. Il y a une stratégie à mettre en place en considérant le nombre de terrains disponibles à l'heure actuelle.

AJOUTS

Madame Norris Parent, appuyée par monsieur Duggan, souhaite déposer un avis de motion et un projet de règlement autorisant l'institution du système de colistier et de colistière.

Monsieur Blondin demande le vote sur le dépôt de cet item à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir. Monsieur le président procède avec le voter quant à l'ajout de cet item :

POUR	CONTRE	ABSENT
M. le maire Daniel Champagne M ^{me} Caroline Murray M ^{me} Bettyna Bélizaire M ^{me} Anik Des Marais M. Steve Moran M ^{me} Isabelle N. Miron M. Louis Sabourin M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent M. Mike Duggan M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet M. Edmond Leclerc M. Stavan Bojvin	M. Gilles Chagnon M. Jocelyn Blondin M. Marc Bureau M ^{me} Olive Kamanyana M. Jean Lessard M. Mario Aubé	M. Denis Girouard
M. Steven Boivin		

Suite au vote majoritaire, monsieur le président mentionne que l'item sera ajouté à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

34.5 Projet numéro 137816 - Adoption du plan de travail 2024-2025 de la Commission de la sécurité publique

Monsieur le maire comprend que l'orientation de la Commission de la sécurité publique est de déterminer les grandes philosophies et les orientations en matière de sécurité publique. Selon lui, les infrastructures de sécurité ne devraient pas relever de cette commission. Il confirme que mardi prochain, il y aura une discussion sur le Quartier général. Il ne veut pas donner un mandat à court terme à une commission sur un sujet qui sera discuté à court terme par le conseil municipal. Il propose de ne pas intégrer la notion d'infrastructure de sécurité dans le plan de travail de la commission.

Madame Kamanyana mentionne qu'elle a tenu compte des commentaires de ses collègues ainsi que de plusieurs partenaires. L'objectif d'ajouter cet item au plan de travail de la commission est de s'assurer de la participation citoyenne dans ce dossier. Ce qui est proposé est de favoriser la compréhension des besoins en matière d'infrastructures quant aux avantages et désavantages de la centralisation. Avec la création de cette commission, c'est une opportunité de discuter de ce sujet. Ce qu'elle propose est de maintenir cet élément au plan de travail, et si nécessaire, de l'enlever ou le modifier éventuellement.

Monsieur Blondin indique que l'intention est d'avoir le pouls de la commission sur le besoin d'un Quartier général. La commission pourrait faire certains constats à cet effet.

Monsieur Moran se questionne sur la proposition du maire. Monsieur le maire mentionne que ce qui le préoccupe est ce qui sera proposé dans le plan de travail de la Commission en matière d'infrastructures.

Sa préoccupation est d'intégrer dans le libellé la notion de Quartier général ou de centralisation qui ne relève pas de la commission. Si l'on souhaite prévoir la notion de « responsabilité policière » de façon plus large, il ne voit pas d'enjeu.

Monsieur Moran propose que ce point soit retiré de l'ordre du jour. Il pense qu'il serait plus utile d'en discuter la semaine prochaine et que cette résolution soit retirée pour l'instant.

Monsieur Leclerc mentionne que ce qui explique l'échec du Quartier général est le fait que nous n'avons pas traité ce dossier comme un enjeu d'aménagement du territoire. Il n'est pas convaincu qu'après les discussions de la semaine prochaine, il sera pertinent de le retirer cet élément du plan de travail de la commission.

La demande de retrait est proposée par monsieur Moran et appuyée par monsieur le maire. Aucun vote n'est demandé, l'item est retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

Projet numéro 137820 --> CES - Abrogation de la résolution numéro CM-2021-352 et modification de la résolution numéro CM_2022-233 amendée par la résolution numéro CM-2023-262 pour l'annulation du projet ACL 7050 (Habitation de la Rivière Blanche) et transfert des unités et des subventions accordées aux projets Wright et Saint-Joseph de HOM

Monsieur Moran demande si après l'adoption de cette résolution, nous pourrons émettre les permis pour le projet situé sur la rue Wright. Madame Marchand confirme qu'au niveau du programme d'AccèsLogis, nous sommes à la première étape, soit l'engagement préliminaire. Cette première étape s'effectue dans le respect de la condition reliée à la démolition.

De plus, monsieur Moran se demande si le transfert prévu pour les unités de logement sera suffisant pour la réalisation du projet. Madame Marchand mentionne que nous disposons d'unités qui n'ont pas encore été affectées. Elle ajoute que la Ville aura suffisamment d'unités dans la banque d'unités disponibles pour le projet du 204, boulevard Saint-Joseph. Madame Marchand indique qu'il faudra revenir devant le conseil municipal pour faire approuver l'engagement préliminaire pour ce projet.

Monsieur Sabourin aimerait connaître le nombre d'unités ACL disponibles. Madame Marchand ne peut répondre sur le nombre d'unités qu'il restera après l'affectation des unités pour le projet situé au 204, boulevard Saint-Joseph. Il n'y a pas de date de préemption pour ces unités et le gouvernement du Québec souhaite prioriser les projets qui pourront être construits dans les 18-24 prochains mois.

<u>DÉPÔT DE DOCUMENTS – VESTIGES DES RAPIDES DESCHÊNES</u>

Madame Murray fait un rappel du dossier des vestiges de Deschênes. Elle mentionne avoir envoyé une lettre au ministère des Transports afin d'obtenir des détails sur la démolition des vestiges. Elle souhaite déposer les documents en lien avec ses échanges à la séance du conseil dans le but d'en discuter et que tout le monde puisse en prendre connaissance. Elle ajoute qu'il y a des informations erronées qui circulaient dans les dernières années, notamment sur le nombre d'accidents.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 26.